Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 001-210102471-20231208-01247202312087-DE

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT				
ARRONDISSEMENT : THOIL COMMUNE : MIJOUX	RY	DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL				
OBJET: Autorisation d'une admission en non-valeur (ANV) reçue du centre de gestion comptable d'Oyonnax		SEANCE DU 07.12.2023  Etaient présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER.				
Date de convocation : 01.12.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	C.GROSGURIN. JF. JOLY. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.				
Date d'affichage : 01.12.2023	Présents : 7 Votants : 9	Secrétaire de séance : M.C. COUTURIER				
N° Délibération 01247.2023.12.087	Pouvoirs :2					

# OBJET : GESTION FINANCIERE – Autorisation d'une admission en non-valeur (ANV) reçue du centre de gestion comptable d'Oyonnax

Considérant la demande d'ANV de produit irrécouvrable reçue par la Trésorerie d'Oyonnax où le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé, et qu'en conséquence il demande l'ANV de titres figurants sur la liste ci-jointe;

Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur d'accorder cette décharge au comptable payeur,

Vu le rejet de cette ANV par le conseil municipal le 20 octobre 2022 et le non-recouvrement de la créance au 30 novembre 2023,

Madame le maire propose que le conseil municipal :

- D'accepter la demande d'ANV de 537,20 € (520 € + 17,20 €) au motif que le débiteur a, en 2022, déménagé à l'étranger à une adresse inconnue.

Entendu l'exposé du maire,

## Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Accorde les deux ANV figurant sur la liste 5356390611 au titre de l'année 2017 pour un montant total de 537,20 €
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Contre:/ 0 Abstention:/ 0

Pour: / 9 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2023.12.087

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 001-210102471-20231208-01247202312087-DE

Collectivité: 30200 - MIJOUX

Numéro de la liste 5356390611

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 09 sept. 2022 Le Comptable Public

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis		
6541	595,20 €			
6542				
Total	595,20 €			

Le

( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

								Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouve	Reçu'en préfecture le 08/12/2023 Ten cas de rejet
								Publié le
2017	T-34	SIMANDRE Pablo	17,20	Poursuite sans effet	ļ			ID: 001-210102471-20231208-01247202312087-DE
2017	T-34	SIMANDRE Pablo	520,00	Poursuite sans effet				
2022	T-179	TSEVEN Angrag	58,00	Personne disparue				

Demande d'admission en non valeur - Edition du 09/09/2022
Page 1 sur 2